

## MAINE-ET-LOIRE

## Mineurs isolés : un appel à projets

Un appel à projets, lancé par le Conseil départemental, entend diversifier l'« offre » d'accueil des mineurs réfugiés. Le ou les prestataires retenus seront connus fin juin.

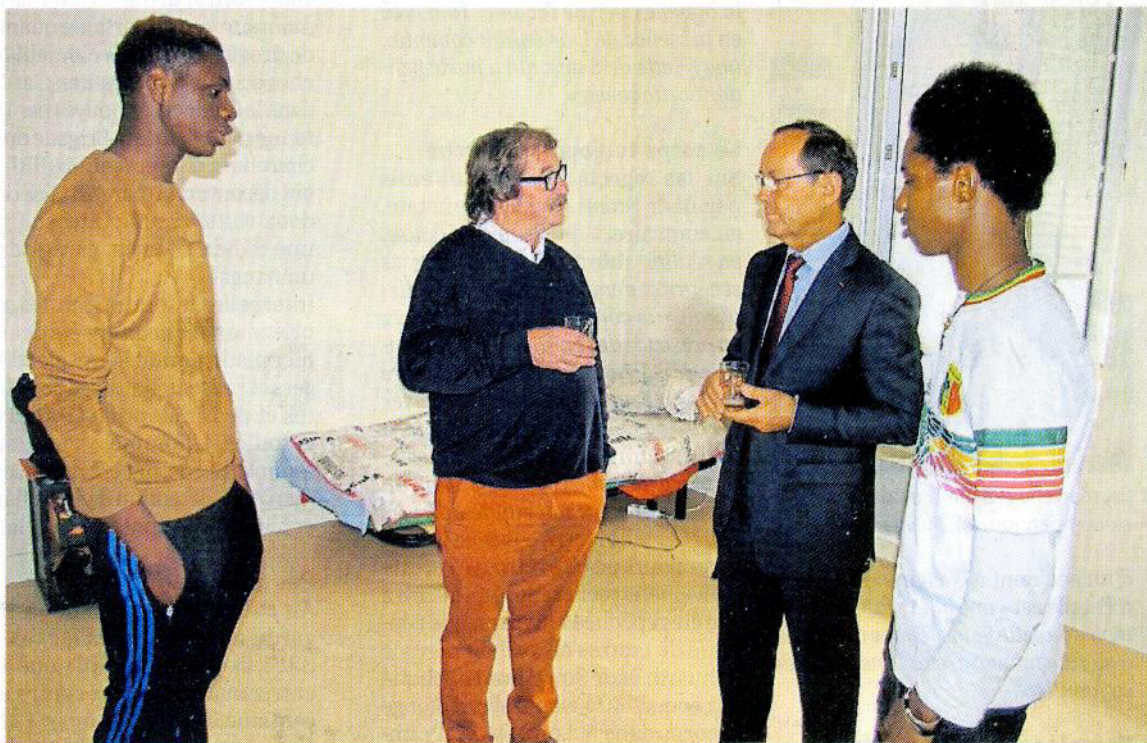
Le Maine-et-Loire, comme nombre d'autres départements, fait face depuis plus d'un an à une arrivée importante de jeunes hommes mineurs et jeunes majeurs étrangers non accompagnés. Un phénomène de migration singulier, sans aucun rapport avec le conflit syrien, puisqu'il émane principalement de pays du continent africain. Pour ce qui concerne l'Anjou : la Guinée, le Mali, la Côte-d'Ivoire arrivent en tête des pays d'origine.

De 188 en 2015, le nombre d'arrivées de mineurs non accompagnés est passé à 269 en 2016. Surtout, il a plus que doublé l'an passé. Au 30 octobre dernier, 566 nouvelles arrivées avaient été enregistrées dans le département. Cet afflux a posé des difficultés au Conseil départemental, chargé au titre de la protection de l'enfance, d'accueillir et accompagner ces jeunes. Une mission qu'il coordonne, en lien avec des structures à qui il délègue cette prise en charge. Et qu'il vient de remettre en concurrence.

## Trois partenaires locaux candidats ensemble

Début janvier, le Département a lancé en effet un appel à projets pour pouvoir disposer d'une nouvelle offre pour la période 2016-2020. Une offre « diversifiée susceptible de s'adapter de manière souple et réactive à la nature des besoins identifiés des publics susnommés », précise l'avis ad hoc. C'est jeudi dernier que se clôturait cet appel. Après étude des dossiers, le ou les prestataires retenus seront connus à la fin juin ou au début juillet.

Le Département a choisi de ne pas communiquer la liste des structures candidates à cet appel à projets.



Sainte-Gemmes-sur-Loire, le 8 septembre dernier. Christian Gillet, président du Conseil départemental, était venu visiter une des structures d'accueil de mineurs isolés gérées par l'Abri de la Providence.

Mais, contactée hier, Nabila Carmes, directrice de l'Abri de la Providence à Angers, nous a confirmé que cette association de lutte contre l'exclusion est sur les rangs. Cela n'est pas une surprise puisque l'Abri de la Providence, mandaté par le Département, accueille déjà plus de 350 mineurs ou jeunes adultes isolés, dont environ 80 % sont scolarisés.

Mais le nouvel appel à projets porte sur 500 places pour des jeunes âgés de 14 à 21 ans, dont 400 dans le centre du département (essentiellement Angers), 50 à l'ouest et 50 à l'est. D'où le choix de l'Abri de la Providence : « Nous nous sommes portés candidats dans le cadre d'un groupe-

ment de coopération interassociative, avec les Maisons de l'Abbaye (ex-foyer des Tourelles) à Saumur, et l'association des Cités du Secours catholique (réseau Caritas France) dans le Choletais », explique Nabila Carmes qui parle d'une « réponse globale » afin de « favoriser une logique de parcours ». Ce regroupement permettrait en effet non seulement de couvrir géographiquement l'ensemble du département, mais aussi d'utiliser au mieux les expériences de chacun des trois partenaires pour accompagner les jeunes migrants. Y compris jusqu'à une formation professionnelle pour les plus âgés, afin de favoriser l'insertion dans le

monde du travail, notamment dans le Choletais, une région dynamique en matière d'emploi et toujours en recherche de main-d'œuvre. C'est désormais au Conseil départemental de choisir entre les différentes structures qui se sont portées candidates. Toutes ont dû présenter un projet avec plusieurs contraintes, notamment un prix de journée se situant dans une fourchette de 38 à 48 euros. Car l'accueil de ces jeunes, de plus en plus nombreux, a aussi un coût : 5,3 millions d'euros l'an dernier, et 8 millions d'euros cette année.